

Trimestriel N° 50 MARS 2024

Bulletin Municipal



Votre commune Page 3 à 6





Site: montpon-menesterol.fr

Travaux Page 7 à 9

Montpon, ville associative
Culture montpon-menesterol
Médiathèque Antoine de Saint Exupéry Montpon-ménestérol
Chandos, Base de loisirs à Montpon-Ménestérol
Cinema Le Lascaux Montpon
Ville de Montpon-Ménestérol

Page 10 à 18

Infos Page 19 à 20



Appli : Montpon-Ménestérol



L'ÉCOLOGIE, C'EST BIEN VIVRE ENSEMBLE

En ce début de printemps, la période apparaît idéale pour parler d'écologie. Peut-être le sujet peut apparaître convenu, voire pour certains un sujet à la mode, dont s'emparent les médias. Si, à la fin du XXème siècle, elle était considérée comme classant les gens dans une appartenance politique, elle apparaît de nos jours comme un thème touchant chacun et dépassant largement la notion d'un parti politique. La profusion d'articles sur le sujet dans la presse tant écrite que télévisée ou numérique en est une preuve tout à fait tangible. Les jeunes générations y sont sensibilisées dès leur plus jeune âge. C'est sans doute par elles que passe en partie la formation de leurs parents et grands-parents. A l'échelle mondiale, le dernier sommet de la terre en 2022 à Stockholm marque la volonté des nations d'agir durablement pour une planète saine et habitable pour le bien-être de chacun. Chaque année, l'ONU au travers de la conférence des parties, COP, fixe les objectifs climatiques mondiaux avec des accords de plus en plus compliqués à trouver entre quelques 190 pays dont les intérêts économiques divergent. Nous sommes à une époque où la croissance demeure pour une majorité le maître mot.

Si l'écologie est mise en avant à tout va, on peut être embarrassé pour la qualifier. Essayez de définir le terme... Ce n'est pas si aisé spontanément. C'est une science dont la définition est certainement complexe. Elle concerne entre autres les relations des organismes vivants entre eux et avec leur environnement non vivant, dit scientifiquement abiotique, comme l'air, l'eau... elle étudie les écosystèmes qu'elle veut préserver et protéger, conserver la biodiversité, gérer durablement les ressources de notre planète.

A l'échelle mondiale, les défis environnementaux concernent l'ensemble de la planète. Les désordres écologiques sont produits par les pays les plus riches et si tout le monde en pâtit, ce sont peut-être les pays les plus pauvres qui le subissent le plus de plein fouet. Les changements climatiques liés aux gaz à effet de serre ont des répercussions sur le climat mondial et entraînent des migrations d'espèces. Les espèces végétales sont concernées bien entendu, mais aussi les espèces animales. En premier lieu, la migration de population humaine en zone littorale et, suite à des catastrophes naturelles, représente chaque année sur notre planète, depuis 2008, 21.5 Millions de personnes suivant le haut commissariat des Nations Unies. Ces changements climatiques, associés au mirage économique des pays riches, entraînent inexorablement des migrations de population vers nos pays, populations qu'il est de notre devoir d'accueillir le mieux possible.

En parallèle, nous nous devons d'aider ces pays émergents à créer chez eux les conditions de vie qui donneront envie aux habitants de rester là où ils sont nés. L'exploitation à outrance des ressources naturelles, la pollution de l'air, de l'eau ou du sol, ne se soucient pas de limites géographiques et dépassent les frontières. La mondialisation de l'économie, le transport et la consommation de marchandises sur de longues distances participent à altérer l'environnement. Les politiques industrielles, commerciales varient d'un pays à l'autre et chaque pays peut avoir un impact

sur le pays voisin. La préservation de l'environnement dépasse le territoire d'un simple pays et une collaboration internationale est nécessaire pour harmoniser les normes, apporter une solution durable à la crise environnementale.

Si les actions à mener à l'échelle supra-nationale sont indiscutables, cela ne signifie pas que nous ne pouvons rien faire. D'autres leviers existent à l'échelle individuelle et aussi à l'échelle communale. Même à l'échelle d'une commune, les décisions adoptées localement peuvent avoir directement une répercussion sur la vie des administrés.

Au niveau des espaces verts, la suppression des produits phytosanitaires, visibles par tous, a connu à sa mise en place des difficultés. Mais partout, des villages aux métropoles, nous voyons de la végétation se développer sur les trottoirs... Les cimetières s'engazonnent. Le fauchage tardif sur les bas côtés des routes, l'entretien différencié des espaces verts sur la commune. En parallèle, les espèces plantées sont faiblement consommatrices d'eau. Le paillage, le broyage limitent les arrosages. L'eau utilisée pour l'arrosage est pompée dans un puits communal et non issue du robinet.

La gestion des déchets avec la mise en place du tri sélectif, la limitation des déchets non recyclables, l'installation de points de compostage aux écoles tout d'abord, contribuent à notre échelle à la diminution de l'impact environnemental.

L'aménagement de notre territoire avec, dans notre urbanisme, un équilibre entre les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles et la préservation des zones naturelles, représente une équation difficile à équilibrer, mais nécessaire et au coeur de nos préoccupations.

La réduction de la consommation électrique est la combinaison de plusieurs paramètres : le changement du parc de lampadaires à incandescence par les lampadaires LED, la réduction de l'éclairage public, l'installation de cellules photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics quand cela est possible...

L'adaptation aux changements climatiques prend aussi en compte l'augmentation excessive des températures en zone urbaine, asphaltées. Nos projets de revitalisation du centre-ville, au niveau de la ZAC, sur les places Gambetta et Metz, mettent en avant la création de zones désimperméabilisées, d'îlots de verdure afin de permettre une chute des températures en coeur de ville.

L'écologie nous concerne tous. Elle se doit d'être l'objectif de chacun et c'est aussi à l'échelle de notre commune un moyen de mieux vivre ensemble.



Rozenn ROUILLER, Votre maire et Conseillère Départementale

Votre commune



BUDGET PARTICIPATIF



FICHE DE DÉPÔT DE PROJET

Date limite de dépôt : 30/06/2024

| QUIÊ | TES VOUS ? | | | |
|-------|-----------------|----------------------------|----------|---|
| | un collec | tif de citoyens | | |
| | une asso | ciation | | |
| | Nom du col | lectif ou de l'association | : | |
| | un partic | ulier | | |
| | Age: | ☐ J'ai moins de 18 a | ns | |
| Nom | | | Prénom _ | |
| Adres | se postale | | | |
| code | postal | Ville | | |
| N° de | téléphone_ | | E-mail | |
| VOTR | E PROJET : | | | |
| Donn | ez un titre à v | otre projet | | |
| | - En quoi co | nsiste-t-il ? | | |
| | - Combien o | coûte-t-il? | | |
| | - Quel en es | t l'objectif? | | |
| | - Comment | le réaliser ? | | |
| | - Où voudra | is je le réaliser? | | |
| | | | | |
| | | | | _ |
| | | | | |
| | | | | _ |
| | | | | |
| | | | | - |
| | | | | _ |
| | | | | _ |
| | | | | _ |
| - | | | | - |
| | | | | - |
| | | | | _ |
| | | | | _ |
| | | | | |
| _ | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Il y a deux possibilités pour proposer votre projet :

- Par e-mail: jeparticipe@montpon-menesterol.fr
- En remplissant un bulletin mis à disposition à l'accueil de la Mairie ou celui-ci, et en le déposant à l'accueil



BUDGET PARTICIPATIF: règlement

VILLE DE MONTPON-MÉNESTÉROL

Article 1 : le principe

La commune de Montpon-Ménestérol, dans son souci de fortifier la démocratie locale, souhaite associer les habitant(e)s à la conception et à la mise en œuvre de projets d'intérêt général en lien avec une thématique annuelle.

Article 2: les objectifs principaux

- améliorer l'efficacité de l'action publique en permettant aux citoyens de proposer des projets qui répondent à leurs besoins
- favoriser la participation citoyenne et renforcer la cohésion sociale
- rendre l'action publique plus visible en permettant une meilleure compréhension du fonctionnement de la Ville par ses habitant(e)s
- rapprocher les citoyens des instances de prise de décision

Article 3 : le territoire

Le budget participatif porte sur l'ensemble du territoire de la commune de Montpon-Ménestérol.

Article 4 : le montant

La Mairie de Montpon-Ménestérol s'engage à affecter annuellement 30 000 € de son budget au titre du budget participatif.

Article 5 : qui peut participer

Tout résident de la commune, à l'exception des élu(e)s au Conseil Municipal et des agents communaux, peut déposer un projet et participer au vote. Les propositions peuvent être déposées à titre individuel ou collectif. Aucun âge minimum n'est requis. Le nombre de projets proposés n'est pas restreint. Les projets ne doivent pas avoir déjà été déposés au titre d'un autre dispositif de budget participatif.

Article 6: comment proposer son projet

Le projet doit être suffisamment détaillé (description, objectif, localisation précise, coût estimatif...) pour faciliter le travail d'expertise. Dans le cas d'un projet issu d'un collectif, une personne doit être désignée pour le représenter et être l'interlocutrice des services municipaux. Deux possibilités sont offertes pour déposer son projet : par e-mail à jeparticipe@montpon-menesterol.fr ou en remplissant un formulaire mis à disposition à la mairie

Article 7 : quels sont les projets éligibles

Avant d'être communiqués à la population, les projets sont soumis à un premier examen par les services de la Mairie pour satisfaire aux critères suivants : correspondre à la thématique annuelle retenue + correspondre aux compétences locales exercées par la Commune et relever du domaine public + servir l'intérêt général : le projet doit profiter au plus grand nombre d'habitant(e)s possible et ne pas avoir un impact négatif sur les générations futures + s'ils concernent des dépenses d'investissement, ils ne doivent pas générer de frais de fonctionnement trop élevés (recrutement, entretien...). Le comité de validation, composé d'élu(e)s et de référent(e)s techniques, étudie la faisabilité technique, juridique et financière des projets. Les porteurs de projet peuvent être contactés pour des compléments d'information. En cas de non-réponse aux sollicitations de la Mairie, le projet correspondant ne pourra être retenu.

Un projet est recevable s'il remplit l'ensemble des conditions suivantes : il relève des compétences de la Ville de Montpon-Ménestérol ; il répond à la thématique annuelle retenue ; il est d'intérêt général et à visée collective ; il peut être réalisé sur le territoire de la commune exclusivement ; il est techniquement réalisable ; il est suffisamment précis pour pouvoir être estimé juridiquement, techniquement et financièrement ; son coût estimé de réalisation est compris entre 1 000 et 10 000 € TTC au total ; il peut être réalisé dans les 12 mois qui suivent sa sélection ; il ne génère pas de nouveaux frais de fonctionnement trop importants ; il ne concerne pas des prestations d'études ; il n'est pas déjà en cours d'étude ou d'exécution ; les bénéfices générés par son utilisation ou son usage ne sont privatisés ; il ne comporte pas d'éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire.

L'instruction aboutira à une liste de projets qui sera soumise au vote des Montponnais(e)s âgé(e)s de 7 ans et plus. Le porteur est informé si son projet est accepté ou refusé. Les projets retenus sont ensuite consultables par tous sur le site internet de la Ville et à l'accueil de la mairie.

Article 8 : vote des projets

Deux possibilités pour voter : par e-mail à jeparticipe@montpon-menesterol.fr ou en remplissant un bulletin de vote mis à disposition à l'accueil de la Mairie durant toute la période de vote. Il convient de s'engager sur l'honneur à ne voter qu'une seule fois quelle que soit la forme du vote. Le vote est de type préférentiel. Les habitants devront faire trois choix par ordre de priorité et de préférence. Le premier choix obtient trois points. Le deuxième choix obtient deux points. Le troisième et dernier choix obtient un point. Excepté le cas où il y aurait moins de trois propositions, tout bulletin ne comprenant pas exactement trois choix sera considéré comme nul. Les porteurs de projets ont le droit de voter pour leur propre projet. A l'issue du vote, où seront additionnés votes électroniques et votes papier, est constituée une liste des projets qui seront à réaliser. Les trois projets arrivés en tête des suffrages, seront à réaliser. Si la somme des travaux votés est inférieure à l'enveloppe budgétaire prévue, la Ville ne reportera pas les sommes non engagées sur le budget suivant. En cas d'égalité entre plusieurs projets, l'équipe municipale désignera le projet lauréat, en fonction de trois critères : son originalité, ses coûts de fonctionnement, son délai de réalisation.

Article 9 : la mise en œuvre des projets

Les propositions retenues et financées dans le cadre du budget participatif feront l'objet d'actions de valorisation (inauguration, communication...). Dans la mesure du possible, une inscription signalant que l'équipement a été décidé dans le cadre du budget participatif sera apposée.

Article 10 : la durée, l'évaluation et la reconduction du budget participatif

Le budget participatif est effectif depuis l'année 2021 et reconductible en la forme. Toutefois un bilan et une évaluation de la démarche permettront de le reconduire à l'identique ou de le modifier en amendant le présent règlement.

Article 11 : le calendrier

Février / mars : Réunion d'information Mars à fin juin : dépôt des projets

Juillet / août : analyse des dossiers pour sélectionner et annoncer les projets éligibles

Septembre / novembre : période de vote

Donnez vie à vos idées!

DEMANDES D'ARRETES MUNICIPAUX

Chacun d'entre nous peut-être amené à avoir besoin de demander un arrêté municipal. Les demandes d'arrêtés font l'objet d'un règlement. Il précise notamment les obligations en termes de signalétique pour assurer la sécurité des riverains et usagers de la voie. Cela concerne entre autres les demandes d'occupation du domaine public ou un arrêté de stationnement dans le cadre d'un déménagement par exemple.



Afin que vos demandes d'arrêtés soient traitées, il faut vous adresser, **au plus tard 5 jours avant la date** de l'arrêté souhaitée, par demande écrite obligatoire, soit en utilisant le cerfa n° 14024.01 (pour les demandes d'arrêtés de police de circulation) soit en utilisant le cerfa n° 14023.01 (pour les demandes d'arrêtés de stationnement).

Vous devez ensuite adresser votre demande, dûment complétée, soit par mail (stechnique@montpon-menesterol.fr), soit par courrier (Mairie de Montpon-Ménestérol / service technique) ou encore en la déposant directement à l'accueil de la Mairie.

ECLAIRAGE PUBLIC NOCTURNE

Comme annoncé dans le Lien de mars 2023, nous vous rappelons que, dans un contexte de pénurie d'énergie et d'augmentation des tarifs de l'électricité, la commune de MONTPON MENESTEROL a mis en place une politique volontariste de réduction de la consommation d'énergie, ce qui a un impact dans le quotidien de chacun, en particulier en ce qui concerne l'éclairage public : il est désormais coupé dans certaines rues au cœur de la nuit (à partir de 22h30), ce qui a nécessité que le SDE24, syndicat d'énergie de la Dordogne, effectue des modifications. Toutefois, il y a des exceptions liées à la sécurité routière et à la protection des biens et des personnes par la vidéoprotection.

Les lampadaires publics bénéficient également d'un changement progressif avec un remplacement des luminaires à incandescence par des LEDS.



DES LOCAUX A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Ce n'est pas toujours connu mais la commune est propriétaire de plusieurs locaux, dont beaucoup d'entre eux sont mis à la disposition, gracieusement, d'associations qui en ont besoin, ponctuellement ou de façon pérenne.

Ces associations ont, dans leur statuts, des activités nécessitant un local permanent. On pense bien sûr aux associations sportives mais il y a aussi beaucoup d'autres associations qui se réunissent régulièrement et organisent des animations et activités dans les locaux mis à leur disposition, dès que cela est possible.

Ces locaux sont, pour la plupart, identifiés par des pancartes de ce type :

Bien sûr, en échange, les associations doivent assurer ces locaux, les maintenir en état de propreté, et remonter toute anomalie à la Mairie. Il est également à noter que les factures d'eau et d'électricité sont payées par la commune, et il est donc essentiel que les responsables de ces associations soient conscients de la nécessité



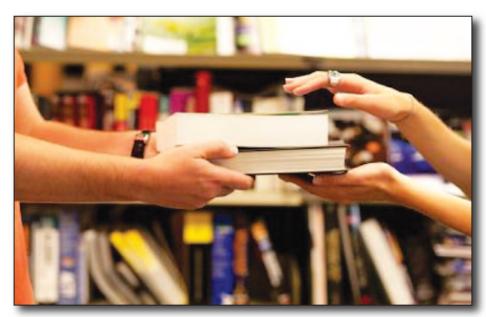
d'être vigilants dans la gestion du chauffage et de la consommation d'eau.

Ces locaux sont une chance pour tous, ils représentent un coût à la charge de la commune, qui a la volonté de maintenir ce précieux tissu associatif qui fait vivre notre ville.

UN SERVICE EN PLUS : LE PORTAGE DE LIVRES A DOMICILE -

Si vous ne le savez pas encore, nous vous informons que la médiathèque propose, pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, un service de portage à domicile de ses livres, et autres livres-audio, CD, DVD, magazines ...

Ce service est gratuit et les livraisons à domicile sont organisées une fois par semaine.



Vous êtes concernés et ce service vous intéresse ? Vous pouvez appeler directement la Médiathèque au 05.53.82.30.54.



ZAC DE L'ILÔT DE L'ORMIÈRE : UNE ÉTAPE DE PLUS

Le secteur de la ZAC de l'Ormière constitue, et notamment la place des 3 Frères Laplagne, une place patrimoniale à valoriser et à requalifier.

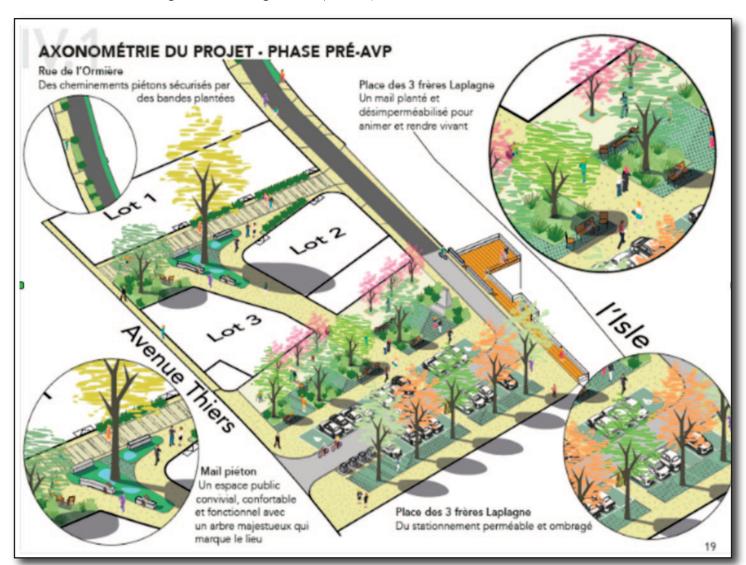
Les grandes ambitions du projet sont :

- Équilibrer les usages (piétons, cyclistes, conducteurs)
- Désimperméabiliser les sols
- Marquer des seuils
- Ouvrir les vues et recréer du lien avec la rivière

Une phase d'avant-projet est en cours d'élaboration par l'équipe pluridisciplinaire du maître d'œuvre retenu pour la conception du projet.

Aujourd'hui, les premiers schémas d'aménagements du projet provisoire ont été dessinés.

A modifier: Des réunions de concertation et participation avec le public, les riverains et les commerçants seront prochainement organisées par les différents acteurs du projets (maître d'œuvre en charge de la démolition, maître d'œuvre en charge des aménagements publics).



AMENAGEMENT PLACES GAMBETTA ET DE METZ

La commune étant inscrite dans des programmes tels que "petites villes de demain" ou "redynamisation de centre ville", un projet d'aménagement de la place Gambetta et de la place de Metz est à l'étude.

Pour l'instant, nous en sommes à la phase d'étude de faisabilité, soit au tout début d'un processus qui sera long. L'ATD est en charge de la phase de diagnostics et de mise en concurrence notamment.



BIENTOT À CHANDOS ——

Grâce au budget participatif de 2023, voici un avant-goût de l'installation sportive que vous pourrez bientôt retrouver à Chandos avant cet été. Plus de détails dans le prochain Lien!



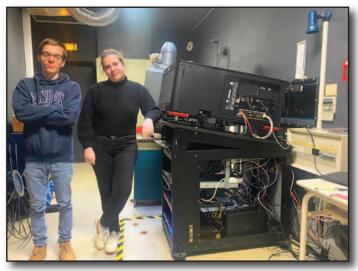
UN NOUVEAU PROJECTEUR POUR LE CINEMA!

Fin décembre, le Cinéma Le Lascaux a changé son projecteur numérique pour un projecteur laser. Pourquoi cette opération ?

Le cinéma Le Lascaux, avec le soutien de la mairie de Montpon-Ménestérol, s'est inscrit dans le dispositif «Cinéma Vert» début 2023.

La convention signée, les cinémas doivent respecter certains engagements en matière d'économie d'énergie. Depuis maintenant quelques années, les programmes sont imprimés par une entreprise «Ecovert» qui utilise du papier recyclé et des encres particulières.

Le nombre d'impressions a été repensé pour une distribution au plus juste. Un bulletin d'inscription au programme du cinéma et la newsletter sont à la disposition à l'accueil du cinéma et, régulièrement, des spectateurs montponnais



ou non optent pour ce moyen de communication plus écologique. Les réseaux sociaux renforcent l'information. Tous les mois le programme est partagé et chaque semaine un film mis en avant.

En ce qui concerne la consommation énergétique, des efforts conséquents ont été réalisés, les lumières inutiles éteintes pendant la séance, le chauffage, poste important de consommation, a été réorganisé, la salle est chauffée une heure avant la projection, un choix discuté et décidé en concertation avec la mairie et le personnel du cinéma, des habitudes prises et qui fonctionnent parfaitement.

Le projecteur numérique étant installé depuis plus de 10 ans au cinéma, la mairie a donc pris la décision d'investir dans un projecteur laser moins énergivore, et une étude comparative de consommation a conforté ce choix. L'entretien simplifié, et la prise en main plus facile pour les projectionnistes du cinéma sont aussi des arguments à ne pas négliger.

Sur un projecteur laser, la lampe mercure haute pression est remplacée par une source lumineuse laser, cependant il utilise les mêmes technologies d'affichage que son homologue à lampe. Ce système laser présente des avantages indéniables :

Une durée de vie impressionnante : La durée de vie d'une source lumineuse laser peut atteindre entre 20000 et 30000 heures contre 6000 heures pour une lampe mercure haute pression utilisée en mode éco.

Certes plus cher, il ne demande aucun entretien ni aucun changement de lampe, atout de choix pour des utilisations intensives.

Moins énergivore, et plus écologique: La consommation électrique d'un projecteur laser est inférieure à celle d'un modèle lampe, source lumineuse variable, elle ne fonctionne à 100 % de ses capacités que lorsque c'est nécessaire. Il est plus écologique car dépourvu de certains produits chimiques comme le mercure contenu dans les lampes.

Un projecteur laser peut démarrer instantanément, contrairement à un projecteur à lampe, la température de fonctionnement est aussi plus basse et le refroidissement s'effectue généralement par l'intermédiaire d'un dissipateur thermique. En découle bien souvent une absence de ventilateur, et donc un bruit de fonctionnement moins important, pas de changement des filtres toutes les 100 heures. Moins de maintenance, plus de divertissement!

Une qualité d'image supérieure : Les projecteurs laser disposent d'une colorimétrie plus homogène, les couleurs sont donc particulièrement plus riches et crédibles. On pourrait également mentionner leur très forte luminosité, qui est en prime plus stable et plus durable.

Les spectateurs auront des images plus belles, précises et beaucoup plus claires.

Déjà salués pour leur efficacité en usage professionnel, ils incarnent une alternative crédible face aux projecteurs à lampes, notamment grâce à leur durée de vie impressionnante.

Ils sont aussi parfaits pour ceux qui cherchent un appareil très lumineux, pouvant fonctionner immédiatement, et ne nécessitant aucune maintenance.

Mais cette évolution n'aurait pas été possible sans le concours de la mairie de Montpon-Ménestérol et l'aide de la Région Nouvelle Aquitaine qui a contribué à financer une partie de cette opération.

L'entreprise «Médiatechnique» qui a installé le projecteur a repris l'ancien projecteur moyennant une participation financière déduite du coût global.

Ce projet monté depuis plus d'un an permet une évolution importante au niveau du cinéma Le Lascaux à l'heure où les économies énergétiques sont mises en avant dans le quotidien et les collectivités locales y sont grandement confrontées.

Vie locale

AGENDA: LE PROGRAMME CULTUREL D'AVRIL A JUIN 2024

AVRIL

Vendredi 5 avril 2024 – 17h30 – A la médiathèque Dédicace du livre de Sandrine DECAUZE LARBRE **Lettres à Bérénice** Animation gratuite

Renseignements: 05 53 82 30 54

Mardi 9 avril – 18h – A la médiathèque Comité de lecture, animation gratuite ouverte à tous. Partage de lectures et coups de cœur.

Renseignements: 06 07 87 81 78

Du 9 avril au 11 mai 2024 – A la médiathèque Exposition de l'association «**Photo Club Montponnais**», association fidèle tous les ans pour exposer les photos des adhérents.

Vernissage: vendredi 12 avril 2024 à 18h30

Renseignements: 06 07 87 81 78

Jeudi 11 avril 2024 - 20h30 - Salle Le Lascaux

«Sur les chemins d'Iran»

de DOCUMENT – TERRE, film en HD de Gilles et Danielle HUBERT. Les conférences continuent avec des films originaux présentées par des conférenciers professionnels.



Tarifs: 3€ et 1€ pour les minimas sociaux.

Renseignements: 06 07 87 81 78

Vendredi 12 avril – De 10h à 12h – A la médiathèque Animation gratuite **Bébés Lecteurs**, pour les enfants de 6 mois à 3 ans.

Les papys, mamies, parents, nounous peuvent accompagner les petits pour découvrir un très large choix de livres - Renseignements : 05 53 82 30 54

Vendredi 12 avril 2024 – 20h30 – Salle Le Lascaux Musique : jazz avec le groupe **«JAZZ CHAMBER OR-CHESTRA»**. Soirée spéciale au profit des associa-

tions caritatives de Montpon : Les Restos du cœur, Le Secours Populaire, le Secours Catholique et la Croix Rouge.

Vous pouvez amener des denrées

alimentaires, des produits d'hygiène, des produits pour les bébés.

Renseignements : 06 07 87 81 78

Jeudi 18 avril 2024 / Jeudi 25 avril 2024 -

De 14h à 16h – A la médiathèque.

Emmanuelle sera présente avec sa malle remplie de

jeux, des jeux inédits qu'elle vous fera découvrir.

Alors amène copains, copines! C'est gratuit - Renseignements: 05 53 82 30 54



Samedi 27 avril 2024 – 15h

- Foyer municipal

Dernière dictée de la saison, venez vous amuser avec la langue française avec un texte choisi par Florence.

Animation gratuite bien sûr, un petit goûter offert -Renseignements et inscriptions : 05 53 82 30 54

MAI

Vendredi 10 mai 2024 – De 10h à 12h – A la médiathèque Animation gratuite **Bébés Lecteurs**, pour les enfants de 6 mois à 3 ans.

Les papys, mamies, parents, nounous peuvent accompagner les petits pour découvrir un très large choix de livres - Renseignements : 05 53 82 30 54

Du 14 mai au 11 juin 2024 – A la médiathèque **Exposition de peinture de Jean GUIONIE**

Vernissage vendredi 17 mai 2024 à 18h30 Bien qu'ayant fait les Beaux-Arts, je ne me considère pas comme un artiste mais comme un «ARTISAN» de l'art. Entrée gratuite – Renseignements : 06 07 87 81 78 ou 05 53 82 30 54

Mardi 14 mai – 18h – A la médiathèque Comité de lecture, animation gratuite ouverte à tous. Partage de lectures et coups de cœur.

Renseignements: 06 07 87 81 78

Vendredi 24 mai 2024 – 17h30 – A la médiathèque **Dédicace du livre de Nathalie FLORENTIN** avec ses livres : «Des vies en trompe l'œil» et «La peur des petites routes»

Animation gratuite – Renseignements : 06 07 87 81 78 ou 05 53 82 30 54

Vendredi 24 mai 2024 – 20h30 – Salle Le Lascaux **Théâtre** «Contes de faits divers» avec Stéphane BALISTRERI – visuel conte -

Tarifs: 8€, 5€ (COS, CE, 18/25 ans), 1€ (minima sociaux), gratuits pour les moins de 18 ans.

Renseignements: 06 07 87 81 78 ou 05 53 82 30 54

JUIN

Du 18 juin au 13 juillet 2024 – A la médiathèque **Exposition de l'association «Ombres et Couleurs».**

Vernissage jeudi 20 juin 2024

Entrée gratuite (aux heures de la médiathèque). Renseignements : 06 07 87 81 78 ou 05 53 82 30 54

Vendredi 21 juin 2024 - Fête de la Musique

Dans l'après-midi : les particuliers ou les groupes pourront venir jouer d'un instrument ou chanter sur le parvis de la mairie. Un accès électrique sera à leur

disposition.

Dans la soirée une banda entonnera des airs bien connus pour conduire le public vers Chandos où la soirée de la fête de La Musique



se poursuivra avec, à 21h30, le groupe **«POPSHAKER»**, pop des années 60 à nos jours pour danser et faire la fête. Buvette et food truck sur place.

Un rendez-vous à ne pas manquer à Montpon-Ménestérol. GRATUIT - Renseignements : 06 07 87 81 78

Du 15 au 19 juillet 2024 – A la médiathèque

Les «Jeux Olympiques» seront à l'honneur avec une exposition intitulée «Les jeux de Paris 2024». Cette exposition est prêtée par le Comité Départemental Olympique et Sportif Dordogne. Elle relate des jeux olympiques passés, sous forme de panneaux ; elle sera agrémentée d'objets aimablement prêtés par les clubs sportifs de Montpon-Ménestérol.

Vendredi 19 juillet :

18h30, un pot sera offert pour clôturer l'exposition; 20h30, le film sera projeté au cinéma Le Lascaux pour compléter cette semaine dédiée aux jeux olympiques. Renseignements: 06 07 87 81 78

ou 05 53 82 30 54



Renseignements et réservations :

Service Culturel:

tel: 06 07 87 81 78

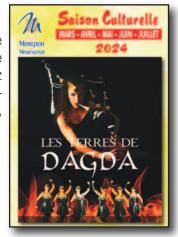
mail: culture@montpon-menesterol.fr site web: www.montpon-ménestérol.fr facebook: @culturemontpon

Médiathèque Antoine de Saint Exupéry :

tel: 05 53 82 30 54

mail: biblio@montpon-menesterol.fr facebook: @médiathèquemontpon

Le service culturel sort une nouvelle plaquette en ce mois de mars. Vous pouvez vous la procurer à la Médiathèque, à la Mairie, au cinéma, sur le site internet ...



UN SALON DES SENIORS ? GRANDE PREMIERE A MONTPON-MENESTEROL!

Première édition cette année du Salon des Seniors à Montpon-Ménestérol!

Il aura lieu le 20 avril 2024, au foyer municipal de Montpon de 10h à 17h.

Vous pourrez également partager le pot de bienvenue prévu à 11h30.

Vous y retrouverez divers stands et animations dans des domaines aussi variés que les associations d'animation, les propositions sportives, les services autour de la santé, les aides au numérique ...

On vous y attend nombreux!



LA RIVIERE ISLE SUR LE DEVANT DE LA SCENE MONTPONNAISE!

Depuis quelques mois, la rivière Isle et sa mise en valeur sont au centre des discussions. En effet, suite à un échange avec M^{me} la maire de Montpon, il a été réfléchi puis décidé que le Service du développement touristique de la CCIDL, en lien avec le Service Tourisme du Conseil Départemental, engageraient un travail sur un cheminement le long de la rivière.

Notre ambition est de créer et de développer un itinéraire pédestre, permettant de relier Marcillac aux contreforts de la chartreuse de Vauclaire, en passant par la base nautique de Chandos à Montpon-Ménestérol, le tout en empruntant la servitude de marchepied.

Quid de la servitude de marchepied?

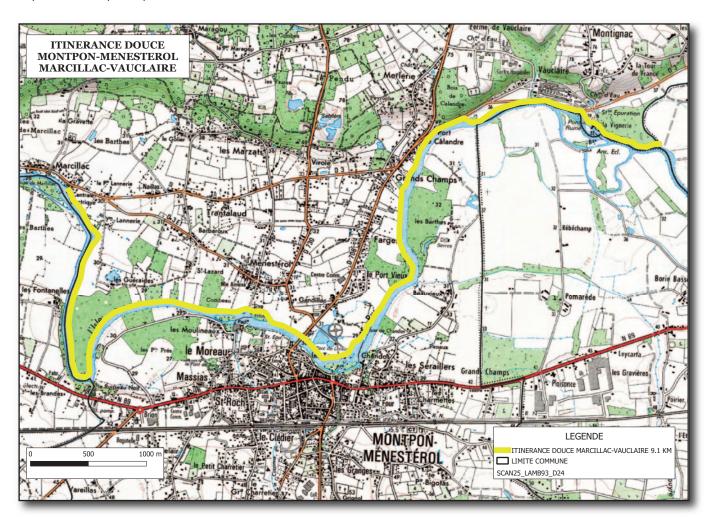
La servitude de marchepied reprend l'ancien chemin de halage le long des berges du temps où la rivière vivait au rythme des gabares. Cette servitude d'une largeur de 3,25 m prend naissance aux limites du Domaine Public Fluvial (DPF) et plus particulièrement pour l'Isle du pont des Barris à Périgueux à sa confluence avec la Dordogne. Cette servitude bien connue des propriétaires riverains de la rivière impose entre autres de ne pas mettre d'obstacles sur le passage le long des berges et d'en laisser l'usage aux services gestionnaires (pour l'aménagement et l'entretien des cours d'eau), aux pêcheurs et aux piétons.

Nous avons ainsi fait un diagnostic du linéaire et nous avons identifié quelques secteurs où la servitude de marchepied n'est plus praticable en raison d'une végétation envahissante de ronces, de chablis et autres bois morts. Conscient de la charge financière que ces travaux de réouverture pourraient occasionner aux propriétaires riverains, la CCIDL a mandaté le SMBI (Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle) pour intervenir sur les linéaires recensés dans le respect des normes environnementales et sécuritaires. Ces interventions se feront après concertation avec les services de la Direction départementale des Territoires (DDT) et EPIDOR (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne).

La rivière Isle, colonne vertébrale de notre territoire, est de nouveau sur le devant de la scène! Cette itinérance douce, c'est-à-dire la possibilité de randonner à pied au plus près de la rivière en empruntant cette fameuse servitude de marchepied permettra aux locaux de se réapproprier la rivière, de la découvrir ou la redécouvrir sur un linéaire de plusieurs kilomètres. Prendre conscience de notre patrimoine naturel en profitant du calme, le tout agrémenté de zones de détente.

Ce projet est pensé dans sa globalité, il est construit en termes de connexions avec la Véloroute Voie Verte, les chemins de randonnée mais aussi le loisir pêche.

Au plus tard à l'été 2024, les locaux comme les touristes pourront cheminer de Marcillac à Vauclaire, 2025 sera une autre étape dans la mise en valeur de notre patrimoine naturel et paysager. Affaire à suivre!



MONTPON-MÉNESTÉROL renler

Site ombragé

organisé par les Anciens Sapeurs-Pompiers



DIMANCHE **AOUT** 2024

Centre de Loisirs des Anciens Sapeurs-Pompiers «La Cabane»

(30 rue de Chandos)









24700 MONTPON-MÉNESTÉROL 05 53 80 25 63 - WWW.autosecurite.



LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE : C'EST MAINTENANT!

Attaquez-vous aux nids le plus tôt possible, idéalement dès qu'ils viennent d'être construits. Comme la reine est au coeur de tout le cycle de vie, c'est elle qu'il faudra cibler en priorité. Pour cela, il est conseillé de s'attaquer à elle au moment où elle sort d'hibernation (début février jusqu'à mi-avril) ou lorsqu'elle va hiberner (15 octobre à fin novembre).

Astuce pour construire son piège :

Pour cela, il vous faudra deux bouteilles en plastique, un couteau, une perceuse, un petit couvercle et quelques fils. Commencez par couper le goulot de la première bouteille. Retournez-le puis enfoncez-le dans le corps de la seconde bouteille. Avec la perceuse,



faites des trous dans le fond de la bouteille découpée et dont le goulot a été retourné. Coupez ensuite le culot de la deuxième bouteille.

Cela vous permettra d'y enfoncer le culot de la première bouteille puis faites quelques trous de 6 mm sur son corps, ce qui permettra aux autres insectes de s'échapper du piège. Faites deux trous sur le couvercle et en haut du dispositif. Passez les fils à travers ces derniers pour suspendre le tout en laissant une certaine distance entre le couvercle et l'entrée du piège. Pour l'appât à placer au fond du dispositif, faites un mélange d'un demi-volume de bière brune, un quart de volume de sirop de cassis ou de grenadine ainsi qu'un quart de volume de vin blanc. Ce dernier composant repoussera les abeilles.

Installé au fond du dispositif, l'appât attirera les frelons asiatiques. De préférence, placez les pièges en hauteur et loin des endroits fréquentés (aire de jeu des enfants, terrasse...). Rechargez le piège en appât tous les 15 jours. Une fois piégé, un frelon émettra un signal de détresse et contribuera à l'efficacité du dispositif. Lorsque le piège à frelons est saturé, récupérez-le et placez-le dans un seau que vous allez remplir d'eau.

Après 24 heures, mettez le piège à frelons à la poubelle. Durant toute la procédure, prenez toutes les précautions nécessaires. Certains frelons peuvent encore être vivants à l'intérieur du piège, ils peuvent être agressifs s'ils sont accidentellement libérés.

Si vos pièges à frelons se remplissent trop vite, c'est qu'il y a forcément un nid dans le coin. Le seul conseil qu'on pourrait vous donner serait de faire appel à des professionnels. Ne partez pas à la recherche du ou des nids tout seul et ne tentez pas par vous-même de les détruire! Chaque année, des décès par envenimation sont constatés et sont principalement liés à un choc anaphylactique.

LES 3M EN FETES: LE COMITE DES FETES VOUS DONNE LE PROGRAMME 2024

Les 3M en Fêtes ont déjà établi le programme de l'année 2024 : il est susceptible d'ajouts (comme la Brocante

aux Massias 2 ou 3 nov avec Philatélie, à confirmer) ou de modifications.

Vous pouvez vous tenir informés via le facebook 3 M «Montpon Ménestérol Montignac» en fêtes.



- 20 janvier
- 17 février
- 6 avril
- 25 mai
- 8 juin
- 21 septembre
- 19 octobre
- 16 novembre
- 21 décembre

Vide-greniers en 2024 :

- 3 mars au Massias
- 8 mai, place Clémenceau
- 22 juin, bourg Montignac
- 14 juillet, chandos (semi nocturne de 16h au feu d'artifice)
- 27 juillet, bourg de Ménestérol

Animations en 2024:

- 22 juin : Repas à Montignac et animation (non définie)
- 14 juillet : Repas et animation à Chandos (projet de concert bandas)
- 27 juillet : Repas à Ménestérol et animations (musique, danse)
- 16 au 19 août : fête foraine de la St ROCH
- 27 juillet : Fête Ménestérol

Feux d'artifice :

- Mini feu : 22 juin Montignac
- Feu du 14 juillet à Chandos
- Mini feu : 27 juillet à Ménestérol
- Composition Merveille des eaux et feu d'artifice : 19 août à Chandos (encore en projet)

Marché de Noël:

- 7 décembre : place Clémenceau



GYM DOUCE: De belles rencontres...

Le 15 décembre 2023, dernier jour de l'année pour notre cours de gym douce : à cette occasion, Hugo, notre animateur nous a proposé de fêter ça autour d'une auberge espagnole.

Tout le monde a porté des pâtisseries sucrées/salées ou autres.

Cela fut un moment festif et convivial pour se retrouver et également pour faire connaissance entre les participants des 2 groupes, qui habituellement n'ont pas l'occasion de se rencontrer.

Hugo nous a fait part de son départ que nous regrettons, car c'est un animateur gentil et compréhensif.

Mais les cours ne s'arrêtent pas pour autant :

Martine LEBRAUD reprend les cours pour le moment, en formant une jeune employée en Service Civique du club.

Le tout s'est terminé dans la bonne humeur.



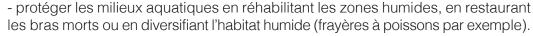


ASSOCIATION LA GAULE MONTPONNAISE

La Gaule Montponnaise est une association agréée par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, pour la pratique de la pêche de loisir et la protection du milieux aquatiques.

Crée en 1908, La Gaule Montponnaise, forte de 589 adhérents, vise 2 objectifs :

- favoriser la pratique de la pêche, que ce soit celle de «loisir» le long des 12,810 km dont nous avons la gestion, incluant des parcours labellisés «famille» à la base de loisirs de Chandos et «Passion» dans l'Isle à Montpon Ménestérol.





Tout au long de l'année nous organisons des lâchers de truites pour l'ouverture, des rempoissonnements et des alevinages de carnassiers et poissons blancs, ainsi que 4 concours de pêche en matinée.

Les dates retenues pour cette année sont le **16 juin** à la gravière de Ménesplet, le **7 juillet** aux Duellas et à l'ancien lavoir à Saint Martial d'Artenset, le **28 juillet** à Ménestérol et le **17 août** à Montpon. Ce jour-là un concours sera aussi organisé l'après-midi pour les enfants.

Nous assurons également, durant la belle saison, des animations auprès des jeunes des centres de loisirs, des écoles et des aînés.



Vous pouvez nous contacter et prendre connaissance de toutes nos activités en nous suivant sur notre page FACEBOOK : AAPPMA Montpon-Ménestérol.

Vous pouvez nous contacter en déposant un message sur notre page FACEBOOK ou mieux : rejoignez-nous en prenant votre carte de pêche chez nos dépositaires :

- MAISON DE LA PRESSE, 7 Av Jean Moulin 24700 MONTPON-MENESTEROL. Tél: 05.53.81.32.34.
- OFFICE DE TOURISME, Place Clémenceau 24700 MONTPON-MENESTEROL. Tél: 05.53.82.23.77.
- Tabac-Cadeaux SNC TEXIER, 60 Rue Thiers 24700 MONTPON-MENESTEROL. Tél: 05.53.82.65.53.
- CAMPING LA CIGALINE, Rue de la Paix 24700 MONTPON-MENESTEROL. Tél: 05.53.80.22.16.

Et également sur le site : www.cartedepeche.fr

PRÉVENTION: LUTTER CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

80% des moustiques naissent sur le domaine privé... nous avons donc tous un grand rôle à jouer!



Les femelles du moustique tigre privilégient de petites quantités d'eau pour pondre leurs œufs (l'équivalent d'un bouchon d'eau peut leur suffire !). Elles pondent jusqu'à 200 œufs tous les 15 jours qui se développent dans toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels où l'eau peut stagner : vases, pots et coupelles, récupérateurs d'eau, fûts, bidons, bondes, rigoles, regards pluviaux, gouttières, terrasses sur plots, ou même dans des objets laissés dans le jardin (jeux d'enfants, pneus, matériel de travaux...).

Le moustique tigre est un moustique urbain qui se

Petite astuce : Vous pouvez mettre du sable dans les soucoupes de pots de fleurs : l'eau sera présente pour la plante mais le moustique ne pourra pas y pondre.

- **3 -** Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et notamment les regards où de l'eau peut stagner. Le moustique adore les rétentions de pluie dans un amas de feuilles ou d'autres matières!
- **4 -** Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins, piscines hors d'usage...) avec un voile ou un simple tissu pour éviter à l'eau de stagner et au moustique d'y accéder.

Pour profiter de vos extérieurs cet été, lancez-vous dans la chasse aux eaux stagnantes dès les premières pluies du printemps!

Dès le mois d'avril, recherchez minutieusement et de manière complète tous les endroits où l'eau pourrait stagner dans les espaces extérieurs (y compris les regards et les coffrets techniques) et faire le nécessaire



déplace peu : il vit dans un rayon de 150 mètres. Le moustique qui vous pique est donc né dans votre quartier ! Ce moustique a une durée de vie moyenne d'environ 1 mois.

De bons gestes à adopter :

- 1 Contrôlez les récupérateurs d'eau de pluie : même s'ils sont fermés d'un couvercle, le moustique peut entrer et ressortir par la gouttière ! Les solutions : tendre une moustiquaire ou un tissu entre la sortie de la gouttière et la surface de l'eau, vérifier et supprimer toutes les semaines les larves installées ou vider l'eau.
- **2 -** Éliminer les endroits où l'eau peut stagner, à l'intérieur comme à l'extérieur : coupelles des pots de fleurs, bâches, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

pour les neutraliser; de mai à novembre, faire le tour des extérieurs, une fois par semaine, pour supprimer/vider toutes les petites accumulations d'eau. Invitez vos voisins à en faire autant!

En complément, le piégeage des femelles est primordial : si vous le souhaitez, vous pouvez installer des pièges pondoirs à moustiques afin de casser leur cycle de reproduction et ainsi réduire leur présence.

Il existe aussi d'autres solutions, un peu plus complexes à mettre en œuvre (solutions insecticides, larvicides biologiques très efficaces ...) mais la chasse aux eaux stagnantes reste une solution prioritaire et efficace.

Enfin, pensez à mettre des moustiquaires aux fenêtres : solution mécanique qui a fait ses preuves pour protéger nos intérieurs.

Source: ARS

ENSEMBLE AVEC LE SAM RUGBY!

Chers Montponnais, supporters, membres et amis du SAM rugby Montponnais,

C'est avec enthousiasme que nous vous adressons ce message, porteur d'une vision ambitieuse pour le développement continu de notre club de Rugby. Cette saison en pleine expansion, est marquée par des

réalisations significatives, les victoires de nos équipes, des événements réussis. Nous sommes impatients de capitaliser sur ces succès pour garantir un avenir prometteur à notre club bien-aimé.

Un Appel à la Communauté : Contribuez à Notre Essor Collectif

Au cœur de notre croissance se trouve l'engagement de notre communauté. Nous lançons un appel passionné à tous ceux qui partagent notre amour du rugby et notre vision pour le club. Votre implication, qu'elle soit grande ou petite, contribue de manière significative à notre succès collectif.



Nous sommes à la recherche de bénévoles dévoués prêts à consacrer leur temps et leurs compétences pour renforcer notre club à tous les niveaux. Que vous soyez intéressé par l'organisation d'événements, la gestion administrative, l'encadrement des jeunes, la communication et sponsoring ou toute autre expertise, il y a une place pour vous dans notre équipe.

Réunion d'Information : Explorez les Opportunités de Bénévolat

Pour ceux désireux d'en savoir plus sur les opportunités de bénévolat et sur la manière dont ils peuvent contribuer au développement du club, nous organiserons une réunion d'information le lundi 08 Avril à 18h au Club House. C'est l'occasion idéale pour rencontrer les membres du club, échanger des idées et découvrir comment chacun peut jouer un rôle essentiel dans notre expansion.

Ensemble, Tissons l'Avenir du Rugby Local

Le développement du SAM Rugby repose sur la force de notre communauté. Votre soutien et votre engagement sont les piliers sur lesquels nous construirons un avenir solide et dynamique pour notre club.

Rejoignez-nous dans cette aventure passionnante alors que nous continuons à grandir, à évoluer et à réaliser des choses exceptionnelles sur et en dehors du terrain!

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

Emmanuel TAFFARY – 06.50.54.92.22 Benoît OLIVIER – 06.75.45.82.98

SAM Rugby Montponnais

13 rue foix candalle
24700 Montpon-Ménestérol





LE MOT DE L'OPPOSITION UNIE

Chères toutes et chers tous, Nous profitons de cet espace pour apporter des critiques constructives aux décisions de Madame le Maire. Nous disons bien MADAME LE MAIRE, car dans la majorité, il n'y a bien qu'elle et son troisième adjoint qui décident de tout! Plus ça va plus rien ne va. Les rangs de la majorité qui s'effritent, et il se peut que dans quelques temps cette majorité n'existe que sur le papier! Nous sommes à deux ans des élections municipales et nous ne savons pas si le bilan de cette mandature sera aussi florissant que ce que nous a annoncé madame le Maire lors de ses vœux! Seul le texte de «Chat GPT» (intelligence artificielle) a été court, concis, clair et juste! Puis est venu la litanie lancinante de l'autosatisfaction. Et tous ces projets aussi faramineux, des projets recyclés piqués sur des programmes d'élections d'il y a plus de 12 ans, comme ce chemin de randonnée sur le tracé de l'ancien chemin de halage: qui était au programme de Maryse Rastouil lorsqu'elle été candidate et des projets dont on ne voit pas le début, ni la fin. Dans ces deux prochaines années, nous n'aurons de cesse que de contrer les mauvaises décisions, les projets complètement farfelus et les démarches qui pourraient s'apparenter à du favoritisme! Organisons-nous d'ores et déjà afin qu'en 2026 nous soyons débarrassés de ce système infernal qui appauvri notre commune et la totalité du territoire. Vous serez les seuls à juger! Vous pouvez nous suivre ou nous joindre:

Facebook: prespectives20/26
Courriel: opposition20.26@gmail.com
Blog: perspectives-20-26.webnote.fr
Groupe d'opposition «perspectives 20/26»:

Thierry Chazeau, Isabelle Coley, Josiane Duhard, Jean-Luc Rousseau

ÉTAT CIVIL JUILLET à SEPTEMBRE 2023 -

Naissances

07 octobre: EZAIT EL GZOULI Oussaïd, Karim, Hassan Fils de EZAIT LAMARI Hassan et de EL GZOULI Hlima

25 octobre : RODA Fille de RODA Célia, Flavie **09 novembre :** CHAMBRE Antoine, Girard

Fils de CHAMBRE Quentin et de BAUSSANT Océane, Chloé

24 novembre : BARRIERE NADEAU Nawelle, Morgane, Nicole

Fille de BARRIERE Jordan, Grégory, Johnny et de NADEAU Océane, Engélina,

Sylvie

19 décembre : BATY LAFON Ely Fils de BATY Max, Antoine et de LAFON Tiphaine, Myriam, Catherine

26 décembre : PEYTUREAU Léo, Gabriel Fils de PEYTUREAU Camille et de MIGNON Aurélie, Estelle

28 décembre : FONTAINE Maïssa, Martine, Nathalie Fille de FONTAINE Patricia

Mariages

18 octobre : MAILLARD Jean-François, époux de JANOT Chrystelle

23 octobre : DARCEMONT Fabien Nicolas, époux de CONSTANTIN Laurine **04 novembre :** TAILLET Florian Michel, époux de MATTENET Laura Désirée



Décès

05 octobre : Annie, Paulette, Régine MARRAGOU, veuve de Jean, Georges MAZOYER

06 octobre : Jean-Pierre VILLECHANOUX, époux de Joëlle HERNANDO **13 octobre :** Dominique ALBUCHER, veuve de Jean-Pierre CLUZEAU

15 octobre : Jean-Marie STARCK, veuf de Andrée GEOFFRE **16 octobre :** Geneviève MONTILLAUD, veuve de René CHARLES

21 octobre : Lucette GUILLAUMARD

23 octobre: Guy BORDAT, divorcé de Jeannette, Charlotte BLIGNY

24 octobre: Edith REIX, veuve de Lucien LAFFITE

25 octobre : Christiane, Gabrielle DELOBELLE, épouse de Jean-Pierre, Léo, Louis GRIHOM

27 octobre: Raymond, Roger MOREAU

28 octobre: Marthe JAUBERT, veuve de Raymond, Etienne BONNEVAL

28 octobre: Deborah, Hélèna Christiane DELFOSSE, épouse de Anthony, Francois LE PICOLO

29 octobre : Jacky, Désiré RANOUIL, époux de Paulette GROS 31 octobre : Jany ORTU, époux de Colette, Jeannine LAMBRET 10 novembre : Serge MIGUEL, époux de Nicole MAYNARD

12 novembre : Françoise SEUVE, veuve de Jean-Claude, Raymond GARBÉ

15 novembre : Jacques LACROIX

16 novembre: Michel JOUBERT, veuf de Denise, Claudine BAUDRY

16 novembre: Jean-Pierre RENARD, veuf de Arlette, Berthe, Amélie CAGNET

16 novembre : Jean, Pierre, Jaky PEYRICHOU, époux de Françoise, Nicole JACOTOT

18 novembre: Elise RESTOIN, veuve de Roger, Paul FORGENEUF

27 novembre : Michel, Louis, Albert MARIE, divorcé de Mariline, Geneviève, Clémence BENESTON

27 novembre: Lionel, Lucien TOTIN

02 décembre : Hertha, Käthe ENDLER, veuve de André MUNILLA

05 décembre : Serge, Lucien CACHARD, divorcé de Denise, Georgette, Christiane ECHARD

09 décembre : Marie, Georgette DELANES, veuve de Max, Damon CHAPUT **13 décembre :** Yvette, Geneviève LANXADE, veuve de Armand TESTARODE **15 décembre :** Marcelle, Paulette BORDE, veuve de Jean LACOUCHIE

21 décembre : Martine, Yvonne FONTAINE, divorcée de Albert, Roger TROUILLET

24 décembre : Annie, Viviane DEVOS, épouse de Fortuné, André BOEREZ

26 décembre : Giovanna FABRIS, veuve de Giuseppe SILVESTRINI

LE LIEN - MARS - N° 50 - Revue trimestrielle gratuite

Éditeur: commune de Montpon-Ménestérol, représentée par la Maire Rozenn ROUILLER.

Directeur de publication: Rozenn ROUILLER, Mairie, Place Gambetta - 24700 Montpon-Ménestérol.

Imprimeur: S.A.R.L. IMPRIMERIE FONMARTY - MONTPON - 5, rue Wilson - 24700 Montpon-Ménestérol - 05 53 80 31 07

Dépôt légal à la parution en cours (décembre 2023) - Imprimé sur papier Respecta 100 Silk Blanc FSC recyclé. Encre respectant l'environnement. Ce bulletin municipal est diffusé à 3350 exemplaires.

20

